

CHRONIQUE DU MOIS.

ROME.

Lettre Encyclique de Léon XIII.



Le Pape Léon XIII vient de publier une Lettre Encyclique sur le mariage et le divorce. Le sujet de cet Encyclique, qui est de la plus haute importance pour la société, est traité d'une manière complète et les enseignements de l'Eglise sont rappelés avec beaucoup de clarté et de vigueur.

Le Saint-Père nous trace l'histoire du mariage depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours, et il fait voir avec une logique convaincante, que la juridiction en cette matière appartient à l'Eglise et non à l'Etat. Il fait une peinture bien sombre, mais non exagérée des terribles maux que le divorce, sanctionné par la loi, a infligé aux sociétés aussi bien qu'aux individus, dans tous les siècles et dans tous les pays. Après avoir montré la tendance de la législation moderne à permettre cette pratique perniciense, il rappelle la fermeté de ses prédécesseurs qui n'ont jamais voulu accorder des divorces, même à des princes tout puissants comme Henri VIII, Napoléon Ier et autres. Le Saint-Père adresse une invitation affectueuse aux chefs d'Etat pour les engager à s'unir à l'Eglise, afin de mettre un frein à cette licence effrénée des mœurs, qui menacent non-seulement la religion, mais encore la sûreté et la tranquillité de la société. Il enjoint aux évêques de bien faire comprendre aux fidèles le pouvoir juridique et l'autorité de l'Eglise dans toutes les matières qui se rapportent au mariage.

Rome et les Ritualistes.

De temps à autres les journaux anglais, comme le *Standard* et le *Daily*

Chronicle servent à leurs lecteurs protestants des canards ainsi apprêtés :

Il y a des négociations entre le Vatican ou la Propagande et les *Ritualistes*. Ceux-ci offrent d'entrer dans le giron de l'Eglise à la condition que les ministres mariés seront ordonné prêtres, diront la messe, mais n'entendront pas les confessions, (vaine précaution, car il est certain qu'un ministre marié n'aura jamais de confessions à entendre) et qu'on leur permettra de se servir de l'anglais dans la liturgie à l'exception du Canon de la Messe. Rien de plus ridicule que tous ces dires des grands journaux de Londres.

FRANCE.

La loi Ferry.

Le Sénat Français s'est honoré en rejetant la loi de Jules Ferry, sur l'éducation. Cette loi portait atteinte à la liberté et à l'autorité des pères de famille concernant l'éducation de leurs enfants. M. Chesnelong s'est fait le défenseur éloquent de la liberté chrétienne au Sénat. Il a signalé l'impossibilité où l'on se trouverait de placer les 2,000 élèves des collèges qui seraient supprimés dans Paris seul, vu que l'Etat n'a que 600 places vacantes dans ses lycées. Il a demandé encore ce qu'on ferait des 20,000 garçons et des 40,000 filles qui fréquentent maintenant les institutions que la loi Ferry allait fermer. On reproche aux Pères Jésuites de ne pas cultiver l'esprit national tandis qu'un seul Collège des Jésuites, celui de la rue des Postes, à lui seul, a envoyé 2,283 jeunes gens aux écoles militaires, de ce nombre 1,003 ont combattu dans la dernière guerre, 86 sont morts au champ d'honneur, 184 ont été décorés par le gouvernement de la République.

ANGLETERRE.

Fédération Impériale.

M. Staveley Hill développait dernièrement devant l'*Institut Colonial* de Londres un projet d'organisation fédérale pour l'empire Britannique.